

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 24 février 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle des fêtes lieu exceptionnelle de ses séances, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 février 2023.

**Présents** : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaulot MM. Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Pfister Eddie

**Absents excusés** : Mr Hervé Henry qui donne pouvoir à Mr Stéphane Vernier, Mr Julien Ossola qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

**A été nommée secrétaire** : Stéphane Vernier

### 16 – Frais de scolarité

Par délibération du 06 décembre 2022, la commune de Chamarandes – Choignes a décidé à l'unanimité les prix suivants pour la scolarisation des élèves de Verbiesles pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 126,00 € par enfant (24 enfants)

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour le règlement.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Fait à Verbiesles, le 24 février 2023  
Le Maire,  
Marie-Noëlle HUBERT

